Cinquantième année. - N ° 135 A 17 et 18 juillet 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 194

25 – DOUBS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANÇON

Ventes et cessions

803 861 830 RCS Besançon.
IME BY ESTIMPRIM.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 350000 EUR.
Adresse : Zone Artisanale à la Craye, 25110 Autechaux.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un ASSP en date à BESANCON du 30/06/2017, il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société IME by ESTIMPRIM, S.A.S. au capital de euros 350 000, dont le siège social est à AUTECHAUX (25110) - ZA à la Craye, identifiée sous le numéro SIREN 803 861 830 RCS BESANCON par la société ESTIMPRIM, S.A.S. au capital de euros 133 400, dont le siège social est à BESANCON (25000) - 8 rue Jacquard, identifiée sous le numéro SIREN 414 397 539 RCS BESANCON, et déposé, pour chaque société, au Greffe du Tribunal de Commerce de leur siège social, à BESANCON en date du 10/07/2017 conformément à l'alinéa 1 de l'article L 236-6, La société IME by ESTIMPRIM ferait apport à la société ESTIMPRIM d'un actif de euros 7 356 167 à charge d'un passif de euros 6 751 334, soit un actif net réel apporté de euros 604 833. Compte tenu de la valorisation retenue pour chacune des sociétés participant à l'opération, le rapport d'échange serait de 759,263229385 / 35,7142857142, soit 21,2593704228, soit 1 action de la société ESTIMPRIM pour 21,2593704228 actions de la société IME by ESTIMPRIM. En rémunération de l'apport net et compte tenu de la parité d'échange déterminée ci-avant, 1 646 actions nouvelles de euros 40 de valeur nominale chacune, entièrement libérées, devraient en principe être créées par la société ESTIMPRIM à titre d'augmentation de son capital dont 1 293 seraient attribuées à la société ESTIMPRIM elle-même dans la mesure où elle détient 27 500 actions sur les 35 000 actions composant le capital de la société IME by ESTIMPRIM. Pour éviter cette situation, la société ESTIMPRIM déclarerait renoncer à la fraction de l'augmentation de capital qui correspond à ses droits, d'un montant de euros 51 720 (1 293 actions xeuros 40). La société ESTIMPRIM limitait en conséquence son émission à 353 actions nouvelles, émises à la valeur nominale de euros 40 et attribuées en totalité à la société 2BG INVEST, seule autre Associée de la soiété IME by ESTIMPRIM. La prime de fusion s'élèverait à euros 461 106. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée depuis le 01/01/2017 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seraient prises en charge par la société ESTIMPRIM. Les

créanciers des sociétés concernées par le projet de fusion pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 du Code de Commerce et 261 du décret du 23 mars 1967. Pour avis.

